



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, M. Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoit CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLIOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00276

Rapport n°22 - Requalification et transition écologique de la ZAE Thise-Chalezeule - Lancement de l'opération d'aménagement et demande de subventions

Requalification et transition écologique de la ZAE Thise-Chalezeule - Lancement de l'opération d'aménagement et demande de subventions

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°6	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Requalification des ZAE transférées »	Montant au PPIF 2025-2029 : 5 500 000 € Montant prévu au BP 2025 : 1 500 000 € Montant de l'opération : 2 003 299 € TTC

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de lancer la phase opérationnelle de la requalification sur la ZAE Thise-Chalezeule par une première tranche de travaux, et de valider son plan de financement.

CONTEXTE

Les enjeux de la requalification des ZAE

Dans la délibération du 11 mai 2022 visant à définir sa politique d'accueil des activités économiques sur son territoire, GBM s'est donné comme objectif de :

« 6/ Poursuivre les études de requalifications de ZAE en matière de transition écologique et d'optimisation foncière en lien avec les communes et les entreprises implantées. »

La requalification et la transition écologique des ZAE sont donc une des composantes de la stratégie d'accueil des activités économiques du territoire.

En effet, il s'agit d'un enjeu majeur pour maintenir les activités sur le territoire et accompagner ces zones vers une transition écologique nécessaire et faire de ces espaces de production des lieux de vie confortables pour tous leurs usagers. Les enjeux majeurs pour les ZAE vieillissantes de GBM sont principalement :

- l'amélioration de la desserte en modes actifs,
- la lutte contre les ilots de chaleur urbains (végétalisation, désimperméabilisation),
- le confort des usagers (services, espaces de restaurations, loisirs, etc.),
- l'amélioration de l'image du territoire (réglementation de la publicité, amélioration de la signalétique), etc.
- le renouvellement et la densification,

L'ensemble de ces éléments participe au maintien de l'attractivité des ZAE et favorise le renouvellement, la transformation et la densification des activités contribuant ainsi à diminuer les besoins en matière de foncier économique en extensif.

Etude de requalification et de transition écologique des ZAE

Afin de travailler sur ce sujet de requalification et de transition écologique des ZAE, GBM a identifié des zones prioritaires (ZAE Thise-Chalezeule, ZI et ZAE Petit Frêne à Saône et ZAE Les Grands Vaubrenots à Saint-Vit) et a confié en 2021 une étude au groupement de bureaux d'études mené par Interland (urbanisme) et comprenant Tribu (volet environnemental) et Egis (volet technique).

Cette étude dont le montant s'élève à 56 100 € HT pour la Tranche ferme (ZAE Thise-Chalezeule) et 83 150 € HT pour les 2 tranches conditionnelles (Saône et Saint-Vit) soit un total de 139 250 € HT bénéficie de subventions :

- 75 000 € de la Région dans le cadre de Plan d'accélération de l'investissement régional et spécifiquement d'un dispositif pour la requalification des friches,
- 20 000 € de la Caisse des dépôts.

Elle s'est conclue pour la ZAE Thise-Chalezeule par un COPIL le 16 décembre 2022 lors duquel un Plan Guide de Requalification et de Transition Ecologique a été validé comprenant :

- la mise en œuvre d'aménagements qualitatifs mais frugaux, avec la réalisation de circulations douces attendues par les salariés de la zone, le traitement des espaces publics de façon plus végétalisée, le traitement des eaux pluviales de façon intégrée, etc.,
- l'ajout d'un espace public central dans les aménagements prioritaires,
- la limitation des commerces de détail à la frange visible depuis la RD218,
- le lancement des études de maîtrise d'œuvre et de la concertation avec les entreprises notamment sur le changement des sens de circulation,
- la réalisation d'une étude complémentaire sur la faisabilité du scénario d'aménagement du secteur des Andiers,
- le lancement des études de la tranche conditionnelle sur la ZI et la ZAE du Petit Frêne à Saône et la ZAE des Grands Vaubrenots à Saint-Vit - Les COPIL des phases 1, 2 et 3 de ces études ont eu lieu respectivement les 9 mars, 6 juin et 9 octobre 2023.

Un investissement de près de 4 millions d'euros HT

L'étude s'est également attachée à chiffrer le coût d'une requalification des espaces publics de Thise-Chalezeule et de l'aménagement du secteur des Andiers qui s'établissent respectivement à 2 043 500 € HT et 1 868 000 € HT.

Près de 4 M€ HT estimé pour la mise en œuvre du Plan Guide validé en comité de pilotage, uniquement sur le volet requalification de l'existant et aménagement de la zone des Andiers (à intervenir à plus long terme).

Cependant, ce chiffrage ne comprend pas :

- les acquisitions de terrains éventuellement nécessaires à la mise en œuvre des profils de voiries, même si a priori elles resteront très limitées,
- les acquisitions de terrains nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de densification voulue sur certains secteurs,
- le coût d'une politique d'animation volontariste de la zone,
- les frais d'études,
- les surcoûts liés à une revalorisation sans doute nécessaire due à l'inflation.

ETUDES PREOPERATIONNELLES

A la suite du COPIL de décembre, les études pré opérationnelles ont été menées par la Direction Grands Travaux, sous maîtrise d'ouvrage du service Aménagement des ZAE et avec l'accompagnement des autres compétences impliquées - internes et externes à GBM – notamment le SDIS et le Conseil départemental.

Cette phase pré opérationnelle a permis de prioriser l'aménagement de la rue des Bruyères (RD218), puisqu'il déterminera celui des axes secondaires et qu'il offre un effet « vitrine » sur les enjeux de requalification ; de vérifier la faisabilité du Plan Guide et de calibrer les carrefours grâce à une étude de trafic.

Cette première phase inclue par ailleurs la requalification du chemin de la Combe Balland qui nécessite des travaux afin sécuriser les interventions du SDIS sur l'Est de GBM.

Les études se poursuivront sur l'ensemble des axes de circulation secondaires dans les prochains mois. Celles-ci seront plus complexes du fait de la configuration des parcelles nécessitant des validations au cas par cas.

REQUALIFICATION DE LA RUE DES BRUYERES (RD218)

Les études pré opérationnelles et de trafic ont permis de dresser une esquisse de l'aménagement de la rue des Bruyères.

Cet axe majeur de la ZAE Thise-Chalezeule est l'entrée de la zone d'activités mais également de la Communauté Urbaine.

Sa requalification a donc été pensée pour permettre de donner une image plus qualitative de cette entrée de ville en :

- réduisant les voies de circulations à 3 m de large,
- créant des axes modes doux majeurs qui étaient inexistantes,
- renforçant la desserte bus,
- créant un éclairage public pour les modes doux inexistant aujourd'hui,
- désimperméabilisant une large part du profil existant afin de réaliser des plantations et gérer les eaux pluviales.

Par ailleurs, dans un second temps, conformément au Plan Guide, un espace-vert central, au croisement de la rue des Bruyères et du chemin de la Combe Balland, sera réalisé afin d'offrir un espace de détente/pique-nique.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération Tranche 1

- **Rue des Bruyères (RD218) / Chemin de Combe Balland / Rue des Longues Raies**

Le montant des travaux de cette première tranche s'établit à hauteur de 1 669 416 € HT, soit 2 003 299 € TTC, hors frais d'études.

Le détail prévisionnel est le suivant :

Travaux	Montants HT
Aménagement de voirie :	
- Rue des Bruyères (RD218)	651 938 €
- Chemin de Combe Balland	259 962 €
- Rue des Longues Raies	176 123 €
Enfouissement des réseaux	108 480 €
Travaux réseaux assainissement	246 152 €
Espace vert / mobilier	226 761 €
Total	1 669 416 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Partenaires financiers	Montants HT
Région Bourgogne-Franche-Comté	468 281 €
Département du Doubs	197 835 €
Département du Doubs (OPSA)	242 035 €
Agence de l'Eau	213 250 €
Grand Besançon Métropole	548 015 €
Total	1 669 416 €

Grand Besançon Métropole s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

PLANNING PREVISIONNEL

Le planning de l'opération est le suivant :

- travaux : à compter de septembre 2025

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la réalisation de cette opération d'aménagement et la poursuite des études sur les axes secondaires
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - solliciter toutes autorisations administratives utiles,
 - signer les éventuelles conventions à intervenir,
 - solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires et à signer les éventuelles conventions liées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon